

L'AGENDA EN UN COUP D'ŒIL

Une Métropole engagée pour un développement économique durable qui profite aux habitants

Créée en 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté, dès mars 2017, son Agenda du développement économique, lui permettant de poser les bases de son action pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire mais aussi son statut de ville monde, Euro-Méditerranéenne.

Pendant ces cinq premières années, la Métropole a impulsé des dynamiques, structuré ses dispositifs, construit des modes d'intervention avec ses partenaires.

L'économie du territoire a évolué positivement. « Moteur » de la croissance et de l'activité économiques régionales, son attractivité se renforce progressivement pour les talents, les entreprises et les investisseurs, signe d'un changement d'image significatif. La performance de son écosystème d'innovation est reconnue et irrigue ses six filières prioritaires. Le dynamisme se constate dans les chiffres avec une création nette de 37 500 emplois privés.

Alors que **les défis à relever restent importants** et que **la crise sanitaire mondiale a rebattu les cartes**, des évolutions sensibles dans la stratégie de développement économique se devaient d'être apportées.

C'est pourquoi, **la Métropole actualise en 2022 son Agenda du développement économique**, de manière synchronisée avec le renouvellement du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet agenda a été **construit en écoutant**, au cours d'une période de concertation riche, les partenaires, les entreprises, les élus en charge des politiques métropolitaines et des Territoires.

Il s'appuie sur les réussites, apprend des difficultés, et **mise sur les singularités** qui amplifient le potentiel économique d'Aix-Marseille-Provence :

AIX-MARSEILLE-PROVENCE, UNE IDENTITÉ FORGÉE AUTOUR DE CINQ MARQUEURS QUI SOUS-TENDENT L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

- MÉTROPOLÉ MARITIME ET PORTUAIRE
- MÉTROPOLÉ NATURE ET NOURRICIÈRE
- MÉTROPOLÉ EURO-MÉDITERRANÉE AFRIQUE
- MÉTROPOLÉ CRÉATIVE
- MÉTROPOLÉ INDUSTRIELLE

L'Agenda du développement économique **affirme les transitions comme enjeux transversaux et positionne les habitants comme cible principale du développement.**

L'emploi reste le premier objectif et indicateur de réussite.

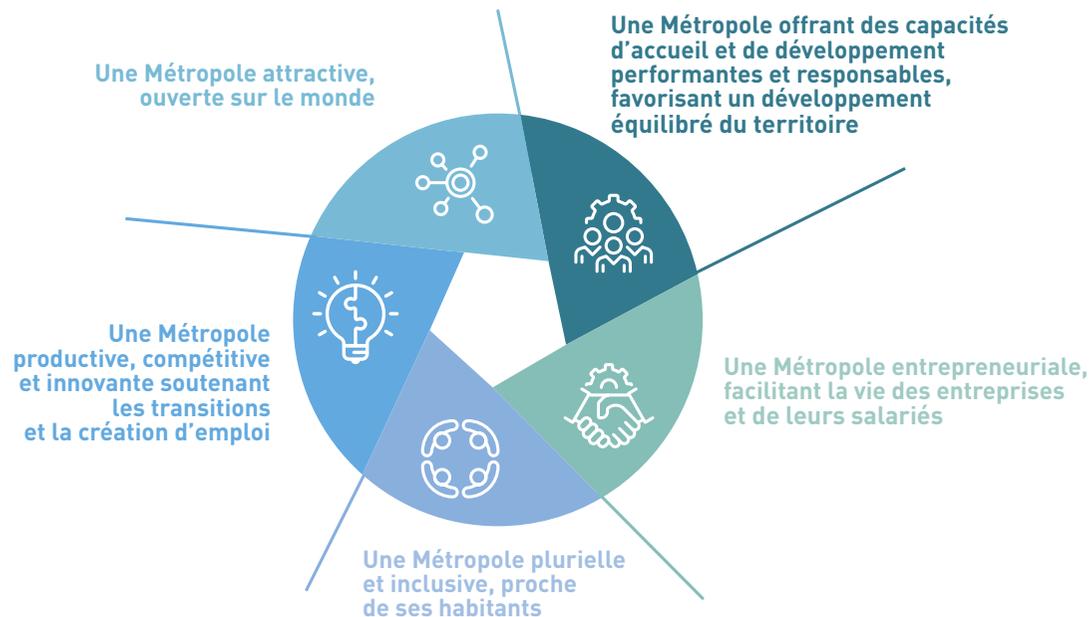
La Métropole inscrit ainsi ses politiques économiques dans une **triple responsabilité**. Faire du développement économique un **vecteur de transformation et d'accélération des transitions**, en particulier dans le domaine environnemental et social. Ensuite, mettre en place **un environnement économique propice au développement des entreprises** du territoire, en travaillant en partenariat notamment sur le foncier et l'immobilier, les talents et compétences, les chaînes d'approvisionnement et la souveraineté économique. Enfin, prioriser ses soutiens ou démarches de prospection **sur les filières et projets qui ont l'impact le plus favorable pour les habitants**, de façon directe ou indirecte.

CINQ ENJEUX TRANSVERSES, PILIERS STRATÉGIQUES IRRIGUENT L'ACTION DE LA MÉTROPOLE

- Les **TRANSITIONS**, un moteur de croissance durable et un creuset de l'innovation
- Les **COMPÉTENCES** et les **TALENTS**, un facteur majeur d'attractivité et une condition du développement
- La **SOUVERAINETÉ**, une réappropriation des forces du territoire
- **L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**, un levier à optimiser
- Le **PARTENARIAT**, un mode de faire

L'Agenda renouvelé s'attache à décliner opérationnellement cette vision stratégique, pour être à la fois une **Métropole stratège** et une **Métropole du faire**. Cinq orientations stratégiques ont été établies, chacune déclinée en cinq leviers, permettant de définir une centaine d'actions.

UNE ACTION DE LA MÉTROPOLE ORGANISÉE AUTOUR DE 5 ORIENTATIONS



Véritable feuille de route de la Métropole pour les prochaines années, l'Agenda du développement économique se veut être aussi complet que possible. Toutefois, l'actualisation de l'agenda économique a révélé la nécessité de renforcer ses interventions sur les sujets essentiels pour l'avenir du territoire.

- **La Métropole intensifiera ses actions sur les filières de la santé et des biotechnologies, les énergies et les cleantech, le numérique et ses applications notamment en matière de cybersécurité.** Fortement ancrées sur le territoire, ces trois filières d'avenir sont des piliers pour la souveraineté européenne et un vivier d'emplois pour demain. Véritables hubs de la connaissance réunissant formation, recherche et innovation, mais aussi offre foncière, immobilière et d'accompagnement pour les entreprises, **la consolidation de ces filières et de leur rayonnement national et international sera un élément majeur de la politique d'investissement et de la compétitivité de la Métropole**, au service de la création d'emplois pérennes pour le territoire.

- **La Métropole misera sur l'innovation**, quelle que soit la forme qu'elle revêt, comme moyen privilégié pour accélérer les transitions et répondre aux défis sociétaux. Riche d'un écosystème dense en matière d'enseignement supérieur et de recherche, la métropole est un territoire dynamique dont le potentiel d'innovation est reconnu en France et à l'international. La Métropole entend conforter et promouvoir l'excellence du territoire pour faire d'Aix-Marseille-Provence une référence européenne en matière de technologies et d'innovation au service des citoyens, des transitions et de la décarbonation.

- **La Métropole confortera son rôle de premier hub Europe Méditerranée Afrique.** Sa position géographique exceptionnelle, ses liens historiques, économiques, culturels, diplomatiques uniques et son écosystème dynamique à la fois tourné vers la Méditerranée et l'Europe seront valorisés, dynamisés, et structurés.

- Enfin, **la Métropole soutiendra le développement local, le maintien des activités résidentielles et la mutation vers un tourisme durable privilégiant la qualité à la quantité, au service de la qualité de vie des habitants et des salariés.** Cette économie du quotidien durable, préservée et répartie sur le territoire permettra d'assurer à tous et en tout point du territoire l'accès aux services essentiels à la population et en proximité : notamment une alimentation locale de qualité et une offre de soins et de services à la personne efficace.

Dans un souci d'évaluation de l'action économique et d'observation de la transformation du territoire, l'agenda définit des objectifs et propose le suivi d'une vingtaine d'indicateurs d'impacts.